



INSPECTION DE LA
CONCURRENCE

RAPPORT ANNUEL 2007

Inspection de la concurrence

Service du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur
créé par la loi du 17 mai 2004 relative à la concurrence

6, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

B.P. 856
L-2018 Luxembourg

Tél.: +352 247 84174
Fax: +352 22 16 09
E-mail: inspection@concurrence.etat.lu
Site Internet: www.concurrence.lu

Rapport annuel 2007

1. Les activités nationales

1.1. *Les affaires en cours*

Pour la première fois, l'Inspection de la concurrence a préparé une demande de prise de mesures conservatoires par le Président du Conseil de la concurrence, dans une affaire de présumé abus de position dominante dans le domaine de la distribution de produits de presse. Lors d'une entrevue subséquente entre les différentes parties, les entreprises ont toutefois convenu de s'arranger entre elles.

Dans le cadre de l'instruction d'une affaire au fond de potentiel abus de position dominante dans le secteur des télécommunications, l'Inspection fut, de concert avec l'entreprise requérante, à l'initiative d'une demande de prise de mesures conservatoires. Il s'ensuivit plusieurs audiences avec les parties impliquées lors desquelles l'Inspection y a pris position, avant que le Président du Conseil de la concurrence ne se prononce sur sa décision.

A deux reprises, l'Inspection de la concurrence fut saisie par des entreprises soulevant de potentiels problèmes de concurrence, mais dans les deux cas aucune plainte formelle ne fut déposée.

Par contre, dans deux autres cas, de nouvelles plaintes distinctes furent déposées auprès de l'Inspection de la concurrence au cours de la deuxième moitié de l'année, et les enquêtes y relatives furent lancées vers la fin de l'année.

Dans le cadre d'une affaire d'entente, l'Inspection de la concurrence a formulé, en février, trois demandes visant la prononciation d'amendes et d'astreintes par le Conseil de la concurrence, en conséquence du non-respect par trois entreprises des décisions que l'Inspection avait prises dans le cadre de demandes de renseignements qui leur avaient été adressées par elle, en vertu de l'article 13, paragraphe 13 de la loi du 17 mai 2004 relative à la concurrence. Le Conseil de la concurrence y a donné suite. A ce titre, le Tribunal administratif a rejeté, au mois de novembre, un recours que l'une des entreprises avait dirigé contre la décision qui la concernait.

En 2007, les enquêtes, de nature confidentielle, ont bien avancé dans la plupart des affaires en cours, de sorte que l'instruction d'un certain nombre d'entre elles pourra être finalisée en 2008.

Vers la fin de 2007, six dossiers relatifs à des abus de position dominante et à des ententes restaient en cours d'instruction, en dehors des nouvelles plaintes déposées la même année.

1.2. Un interlocuteur pour les entreprises et les consommateurs

En 2007, l'Inspection de la concurrence a noté une forte progression de l'intérêt de la part des entreprises, des avocats spécialisés en la matière, tant sur le plan national qu'international, et des consommateurs, désireux de se renseigner sur le droit de la concurrence au Luxembourg. Dans ce sens, l'Inspection de la concurrence fut souvent consultée d'une manière informelle.

Dans cet esprit, une communication soutenue de la part des autorités de concurrence est essentielle en vue d'instaurer et de renforcer la culture de la concurrence au Luxembourg.

Des contacts informels entre l'Inspection de la concurrence et des plaignants potentiels permettent souvent d'évaluer le bien-fondé du dépôt d'une plainte.

1.3. Nouveau rapporteur et composition de l'Inspection de la concurrence

De la fin de 2006 jusqu'au mois de septembre 2007, l'Inspection de la concurrence comptait deux agents. En septembre fut recrutée une juriste, du nom de Viviane Faber, l'effectif de l'Inspection s'accroissant ainsi à trois membres permanents. Fin 2007, l'Inspection de la concurrence fut composée de la façon suivante :

Daniel BECKER
Rapporteur général, économiste

Viviane FABER
Attachée d'administration ; Rapporteur à partir de septembre 2008, juriste

Guy WETZEL
Inspecteur

1.4. Acquisition d'un outil d'investigation très performant

Au cours de l'année, l'Inspection a acquis un outil de détection et de recherche informatique très puissant qu'elle mettra à profit au cours de ses inspections surprise. Il s'agit d'un programme, utilisé par ailleurs par les plus importantes autorités de concurrence au monde, destiné à la récupération de données informatiques supprimées, et lequel a déjà fait ses preuves maintes fois sur le plan international. A l'aide de cet instrument, l'Inspection pourra perfectionner ses recherches informatiques lors de ses investigations.

1.5. Le site Internet des autorités de concurrence luxembourgeoises

L'Inspection de la concurrence et le Conseil de la concurrence ont finalisé leur site Internet commun, lequel fut rendu accessible au public vers le milieu de l'année. L'on y trouve toutes les informations indispensables et utiles en matière de droit de la concurrence au Luxembourg. Le site renseigne notamment sur les compétences et la

composition des autorités de concurrence luxembourgeoises, l'actualité en la matière, la législation nationale et internationale, les démarches à suivre pour déposer une plainte, pour solliciter la clémence ou la confidentialité, etc. Le site est hébergé sous l'adresse www.concurrence.lu.

2. Les activités au niveau communautaire

2.1. *L'assistance à la Commission européenne lors d'une investigation sur le territoire luxembourgeois*

En tant qu'organe responsable de l'assistance à la Commission européenne dans le cadre de ses inspections surprises au Luxembourg, l'Inspection de la concurrence a, vers la fin de l'année, assisté, avec succès, la DG Concurrence lors d'une telle inspection menée par celle-ci dans une société au centre-ville.

3. La participation aux travaux du Réseau Européen de la Concurrence

En 2007, l'Inspection de la concurrence a, de nouveau, activement participé aux réunions des groupes de travail sectoriels du Réseau Européen de la Concurrence (REC), notamment en matière de services financiers (banques, assurances, SEPA), de la pharmaceutique, de l'énergie et des télécommunications.

L'Inspection a par ailleurs assisté aux réunions plénières du REC ainsi qu'aux réunions des directeurs généraux des autorités de concurrence européennes.

4. Les comités consultatifs

L'Inspection de la concurrence participe régulièrement aux comités consultatifs en matière d'ententes, d'abus de position dominante et de concentrations, auprès de la Commission européenne.

En octobre 2007, le Rapporteur général de l'Inspection fut le rapporteur national pour le comité consultatif relatif à l'affaire du Groupement des Cartes bancaires.

5. Les réunions des économistes en chef des autorités de concurrence européennes

L'économiste de l'Inspection a participé aux travaux et réunions du groupe des économistes en chef des autorités de concurrence nationales et de celui de la DG concurrence de la Commission, en y représentant le Luxembourg.

Compte tenu du rôle sans cesse croissant de l'analyse économique en matière de droit de la concurrence, les consultations et contacts réguliers entre économistes des autorités de concurrence nationales et de la DG Concurrence aident à développer cette

approche de plus en plus économique et à rendre son application davantage cohérente à travers l'Europe. L'Inspection de la concurrence y bénéficie d'une expertise économique approfondie en la matière.

6. Conférences

En avril 2007, l'Inspection de la concurrence a assisté à la réunion annuelle des « European Competition Authorities (ECA) » à Sintra, Portugal.

Elle fut présente à la conférence annuelle de l'« International Competition Network (ICN) » à Moscou, au mois de mai. Cet événement traitait des réflexions et des résultats des divers groupes de travail de l'ICN, notamment au sujet du comportement unilatéral, des fusions-acquisitions, de l'application de la politique de concurrence et des cartels.

L'Inspection a participé au « European Competition Day » ainsi qu'à la « 2nd Lisbon International Conference on Competition », à Lisbonne, lesquels ont eu lieu au mois de novembre.

En octobre, l'Inspection de la concurrence fut, ensemble avec le Conseil de la concurrence et la Chambre de Commerce de Luxembourg, co-organisateur, ensemble avec des cabinets d'avocats et un consultant, d'une conférence sur la politique de concurrence dans les petites économies. Le Rapporteur général s'y exprimait sur l'impact de la taille d'une économie sur l'efficacité d'un programme de clémence.

7. Formation

L'économiste de l'Inspection a suivi une formation relative à l'économétrie en relation avec le droit de la concurrence, auprès de l'autorité de concurrence italienne, au mois de juin, ainsi qu'un séminaire concernant l'approche économique générale dans ce domaine, auprès de l'autorité ministérielle de concurrence belge, au mois de novembre.

| Abréviations | |
|---------------------|-----------------------------------|
| REC | Réseau Européen de la Concurrence |
| ECA | European Competition Authorities |
| ICN | International Competition Network |
| SEPA | Single Euro Payments Area |

Le présent rapport est basé sur un extrait du rapport annuel du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur de 2007.